

d'autre part, d'assurer une meilleure participation des femmes dans l'ensemble des secteurs professionnels et dans les instances de décision et les postes à responsabilités à tous niveaux.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – J'aimerais revenir sur un point: vous soulignez, Madame la Ministre, qu'il est important que davantage de femmes introduisent des dossiers. Au tout début de mon intervention, j'ai évoqué le mémorandum de l'Association des réalisateurs et réalisatrices francophones (ARRF) qui pointe certes une augmentation du nombre de dossiers émanant de femmes réalisatrices, mais cela n'a pas influencé le nombre de projets acceptés.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Des actions doivent être menées à divers niveaux: la question n'est pas seulement d'approuver autant de dossiers introduits par des femmes réalisatrices que de dossiers de leurs homologues masculins, mais il faut aussi faire en sorte qu'il y ait suffisamment de dossiers présentés. Nous sommes donc d'accord.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses puisque nous pouvons en déduire que des pistes de réflexion se dessinent et que des idées germent.

J'entends qu'un plan relatif aux droits des femmes va être présenté lors d'une prochaine réunion de notre commission. J'espère qu'à ce moment les intentions seront traduites en propositions concrètes. C'est très exactement la demande du collectif «Elles font des films» déjà cité.

**1.14 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appel à projet JUMP!»**

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Les effets positifs pour les enfants de leur participation à des centres de vacances de qualité sont unanimement reconnus: augmentation de la confiance personnelle, apprentissage du vivre ensemble, autonomie, etc. Pour les parents, les conséquences sont, elles aussi, positives. Pourtant, seule une minorité d'enfants issus de familles en situation de précarité fréquentent ces centres de vacances. Difficultés d'organisation, crainte de la stigmatisation, coût des activités sont autant de raisons qui expliquent cette faible participation.

Depuis 2017, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) organise JUMP!, un appel à projets pour renforcer l'impact des centres de vacances agréés dans la lutte contre les inégalités

l'égalité des chances. Quel bilan peut-on tirer des projets retenus par JUMP! les années précédentes? Hormis la subvention, quels sont les outils mis à la disposition de l'ONE pour soutenir les organisateurs de ces projets? D'après les rapports d'évaluation rendus par les lauréats des années précédentes, quelles sont les principales difficultés qui ont été rencontrées et quelles leçons peut-on en tirer pour y remédier? Finalement, parallèlement à ce projet, quelles sont les actions menées par l'ONE pour développer une offre de stages accessibles à tous pendant les vacances scolaires?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il est impératif de développer une offre d'activités financièrement accessibles à tous durant les vacances scolaires. Le gouvernement s'y est d'ailleurs engagé. Cela passera par le décloisonnement et la mutualisation des moyens et des locaux.

Au cours des trois derniers étés, des enfants de familles précarisées ne fréquentant pas – ou peu – les centres de vacances ont pu s'y inscrire grâce au projet JUMP!. L'accroissement du budget dédié au projet, qui est passé de 25 000 à 50 000 euros en 2019, permet aujourd'hui de soutenir seize initiatives au lieu de huit précédemment. Cette enveloppe reste modeste au regard du très grand nombre d'enfants qui ne bénéficient pas, en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'activités de loisir durant leurs vacances et ne partent pas en vacances pendant l'été.

Outre la subvention octroyée dans le cadre du projet JUMP!, les centres de vacances bénéficient d'une journée de préparation, avec l'intervention de personnes-ressources issues notamment d'associations spécialisées dans la lutte contre la pauvreté. Ils disposent également, au terme de la réalisation des projets, d'une journée de valorisation laissant la place à l'analyse, aux échanges d'expériences et de pratiques.

D'après les rapports d'évaluation, les principaux obstacles à la participation identifiés dans ces projets sont le chevauchement entre les activités des centres de vacances et les obligations familiales, les réticences des parents à confier leurs enfants, les difficultés liées au transport, les frais relatifs à l'équipement ou au matériel spécifique requis, les repas, et enfin les délais d'inscription. Ces constats démontrent clairement que des mesures peuvent être prises afin d'améliorer concrètement l'accessibilité des activités aux populations fragilisées.

Le projet JUMP! peut être vu par certains comme une goutte d'eau au regard des besoins réels globaux et du nombre de familles qui connaissent une situation de grande précarité. C'est néanmoins une goutte qui compte! C'est effectivement au départ d'expériences pilotes comme

orientations peuvent être prises afin d'améliorer la situation. En m'appuyant sur les expériences probantes du terrain, je compte améliorer concrètement l'accès des enfants et des jeunes à leur droit légitime aux loisirs. Cet objectif constitue ma priorité dans le cadre de la réforme du secteur extrascolaire que je mènerai durant la présente législature.

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Les principaux obstacles rencontrés ayant été identifiés, il convient désormais d'y remédier. J'ai hâte de prendre connaissance des propositions allant en ce sens.

**1.15 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Centre de prêt de Naninne»**

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Le centre de prêt de Naninne, inauguré en 1976, a pour mission de soutenir les activités des opérateurs associatifs par le biais de prêts de matériel audiovisuel ou de loisir dont une partie est fabriquée et entretenue en interne. Chaque année, la mise à disposition de ce matériel professionnel permet l'organisation de centaines de camps de vacances et de dizaines d'événements culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le rapport d'activités de 2018 évoque 2 121 prêts qui représentent en réalité plus de 145 000 articles prêtés. Ce chiffre est énorme! Par ailleurs, ce service indispensable pour de très nombreuses organisations, notamment pour les mouvements de jeunesse, fonctionne de façon intéressante puisque les entretiens et réparations sont réalisés en interne et qu'une équipe est consacrée à la construction de nouvelles tentes: 144 nouvelles tentes en 2018. L'objectif est de répondre toujours mieux aux besoins exprimés ou existants.

En parallèle, le centre de prêt semble avoir mis en œuvre une stratégie visant à obtenir une reconnaissance internationale concernant la qualité de son fonctionnement. Néanmoins, ceux qui connaissent un tant soit peu cette structure savent qu'elle ne peut répondre à l'ensemble des besoins des opérateurs et que l'obtention de matériel n'est pas toujours aisée, en particulier lors des périodes chargées telles que les mois d'été.

Ma première question concerne le rapport d'activité 2018 qui présente les chiffres relatifs au nombre de demandes de prêts, mais n'indique pas le taux de réponses favorables. Madame la Ministre, disposez-vous des chiffres qui permettraient d'avoir une indication plus objective sur le sentiment, largement partagé, que tous les besoins ne sont pas satisfaits aujourd'hui? Par ailleurs, les responsables du centre ont-ils une idée du type et de la quantité de matériel supplémentaire qui se-

besoins actuellement exprimés par les différents opérateurs?

Pouvez-vous me fournir quelques informations complétant celles reprises dans ce rapport d'activités en ce qui concerne le financement du centre? Les sources de financement sont-elles exclusivement issues des budgets de la Fédération? Y en a-t-il d'autres? En quoi consistent les équivalents temps plein (ETP) détachés du niveau fédéral et de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? D'où proviennent ces collaborations? Sont-elles pérennes?

Du point de vue des perspectives, le rapport 2018 mentionne deux projets sur lesquels je souhaiterais obtenir plus d'informations: d'une part, la reconnaissance internationale sur les modalités de gestion et, d'autre part, le projet de «méga-centre» de prêt réalisé grâce à un rapprochement entre le centre de Naninne et le centre de prêt de matériel sportif de l'ADEPS.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je me suis rendue au centre de prêt de Naninne, il y a environ deux semaines. J'y ai rencontré les différentes équipes et le directeur. Ce centre de prêt remplit une mission importante de mutualisation et de recyclage. Outre la fabrication des tentes, il assure en interne l'entretien et la réparation du matériel audiovisuel et de loisir. Ce matériel est mis gratuitement à la disposition des opérateurs associatifs ou professionnels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette aide logistique est indispensable à la mise en œuvre de leurs projets.

Bien qu'il vise une augmentation annuelle de 1,5 % de son offre de prêt, le centre ne peut actuellement pas répondre favorablement à toutes les demandes. Ces refus ont principalement lieu durant les périodes de congé scolaire, de festivals et de camps d'été. En dehors de ces périodes, le centre refuse toutefois peu de demandes. En 2019, 213 demandes, correspondant à 6 564 pièces, ont été refusées sur les 2 469 demandes de prêt de matériel audiovisuel ou de loisir.

En 2019, les financements du centre étaient exclusivement issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Entre 2014 et 2018, l'ONE a cependant soutenu le centre à hauteur de 400 000 euros pour l'achat spécifique de tissus permettant la confection de tentes et la réparation de matériel de camping.

Le centre de prêt de matériel fonctionne grâce à 62 agents dont deux sont détachés: un depuis l'ONE et un autre depuis le secteur des maisons de justice. Le détachement de l'agent de l'ONE prendra fin en 2020 au moment où elle prendra sa pension et il n'est pas prévu de la remplacer à ce stade. *A priori*, le détachement de l'agent provenant du secteur des maisons de jus-